

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2017

Réhabilitation du réseau d'eaux usées du Boisset

Le SIVU du Pays de Montmélian a réalisé avec les communes membres, un schéma directeur d'assainissement. Il propose un programme de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées permettant de réduire de manière significative les apports d'eaux claires parasites. La Commune de Francin s'est engagée à réaliser le programme de réhabilitation de ses collecteurs communaux sur le secteur du Boisset jusqu'au Longeray sur une longueur de 780 m. Ces collecteurs d'une cinquantaine d'années en amiante ciment ne sont plus étanches.

Cette opération consiste à reconstituer un chemisage à l'intérieur des collecteurs existants et une reprise d'étanchéité de 16 regards de visite.

Une subvention est sollicitée, ces travaux sont programmés pour octobre 2017 sous réserve de l'obtention des subventions.

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal reconduit pour l'année 2017 les subventions aux associations pour un montant de 5 100 € dont une subvention exceptionnelle de 3 000 € aux Jeunes Agriculteurs de Savoie pour le Fête de la Terre.

Contrat de concession GRDF (Gaz Réseau Distribution France)

Un contrat de concession a été signé avec la Commune pour une durée de 30 ans de 1997 à 2027. Le Maire dresse un bilan des chiffres clés de l'année 2016. Le réseau d'une longueur de 8 166 m dessert 182 clients dont 37 premières mises en service cette année. La moyenne de la redevance de la consommation est de 809 € par abonné soit 124 238 € de recettes. La surveillance du réseau atteint 98.2 % de l'objectif fixé par GRDF.

Transfert des compétences eau potable et eaux usées à la Communauté de Communes Cœur de Savoie

Suite à la loi Notre, les compétences eau potable et eaux usées seront obligatoirement transférées à la Communauté de Communes Cœur de Savoie au plus tard en janvier 2020.

Aujourd'hui, 6 compétences ont été transférées à Cœur de Savoie mais pour conserver le maximum de Dotation Globale de Fonctionnement, Cœur de Savoie devrait détenir 9 compétences sur 12 soit 3 de plus qu'aujourd'hui. Cette décision éviterait une perte de DGF de l'ordre de 230 000 €.

Le Comité des Maires pourrait transférer 3 nouvelles compétences à partir de 2018 à savoir :

- La voirie communautaire (celle qui est déclarée communautaire sur les zones d'activité)

- Les Maisons de Service Public (MSAP) pour pallier à la fermeture de certains services en zone rurale sur des secteurs ciblés
- L'eau potable et l'assainissement

Le Comité des Maires devra décider des échéances sur ces points très importants pour apporter le meilleur service au meilleur coût pour les usagers.

Cantine scolaire

Les repas de la cantine scolaire sont fournis en liaison froide par la cuisine centrale de Montmélian. Suite au courrier de la Mairie de Montmélian, le prix des repas facturé aux familles sera fixé à partir du 4 septembre 2017 comme suit :

- Premier enfant : 4.85 €
- Deuxième enfant : 4.65 €
- Troisième enfant : 4.45 €

Pour les enfants extérieurs à la Commune : 5.25 €

Questions diverses

Le Maire remercie Graziella Berthier et Jean-Paul Vadel pour leur implication dans le travail d'entretien réalisé sur la Commune avec cinq jeunes de Francin, dans le cadre des chantiers jeunes.